



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 9 OCTOBRE 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

Liam MESSAM (RC TOULONNAIS)

Montpellier Hérault Rugby / RC Toulonnais du dimanche 7 octobre 2018 (J7 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / RC Toulonnais, M. Liam MESSAM a été définitivement exclu par l'arbitre à la 82^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Liam MESSAM est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Liam MESSAM est suspendu dans l'attente de cette audience.

Loniketi UHILA (ASM CLERMONT AUVERGNE)

Stade Rochelais / ASM Clermont Auvergne du samedi 6 octobre 2018 (J7 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Stade Rochelais / ASM Clermont Auvergne, M. Loniketi UHILA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 57^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Loniketi UHILA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Loniketi UHILA est suspendu dans l'attente de cette audience.

Josevata ROKOCOKO (RACING 92)

Racing 92 / LOU Rugby du samedi 6 octobre 2018 (J7 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre Racing 92 / LOU Rugby, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Josevata ROKOCOKO pour une action ayant eu lieu à la 40^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Josevata ROKOCOKO est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Josevata ROKOCOKO n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mauricio REGGIARDO (SU AGEN LOT-ET-GARONNE)

Stade Toulousain / SU Agen Lot-et-Garonne du samedi 6 octobre 2018 (J7 TOP 14)

Rapport des officiels

A l'issue de la rencontre Stade Toulousain / SU Agen Lot-et-Garonne, les arbitres n°4 et n°5 désignés sur la rencontre ont signalé, dans leur rapport, le comportement de M. Mauricio REGGIARDO, entraîneur du SU Agen Lot-et-Garonne.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Mauricio REGGIARDO et le club du SU Agen Lot-et-Garonne sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Mauricio REGGIARDO n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Seremaia BURUTU (PROVENCE RUGBY)

Provence Rugby / US Carcassonnaise du vendredi 5 octobre 2018 (J7 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Provence Rugby / US Carcassonnaise, M. Seremaia BURUTU a été définitivement exclu par l'arbitre à la 42^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Seremaia BURUTU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Seremaia BURUTU est suspendu dans l'attente de cette audience.

Dimitri VAOTOA (US MONTALBANAISE)

Stade Aurillacois Cantal Auvergne / US Montalbanaise du vendredi 5 octobre 2018 (J7 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Stade Aurillacois Cantal Auvergne / US Montalbanaise, M. Dimitri VAOTOA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 55^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Dimitri VAOTOA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Dimitri VAOTOA est suspendu dans l'attente de cette audience.

././.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sevanaia GALALA (CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN)

CA Brive Corrèze Limousin / SA XV Charente Rugby du dimanche 7 octobre 2018 (J7 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / SA XV Charente Rugby, M. Sevanaia GALALA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 77^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Sevanaia GALALA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Sevanaia GALA est suspendu dans l'attente de cette audience.

Stuart OLDING (CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN)

CA Brive Corrèze Limousin / SA XV Charente Rugby du dimanche 7 octobre 2018 (J7 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / SA XV Charente Rugby, M. Stuart OLDING a été définitivement exclu par l'arbitre à la 12^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Stuart OLDING est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Stuart OLDING est suspendu dans l'attente de cette audience.

Mehdi BOUNDJEMA (SA XV CHARENTE RUGBY)

CA Brive Corrèze Limousin / SA XV Charente Rugby du dimanche 7 octobre 2018 (J7 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / SA XV Charente Rugby, M. Mehdi BOUNDJEMA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 77^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Mehdi BOUNDJEMA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Mehdi BOUNDJEMA est suspendu dans l'attente de cette audience.

././



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN et SA XV CHARENTE RUGBY

CA Brive Corrèze Limousin / SA XV Charente Rugby du dimanche 7 octobre 2018 (J7 PRO D2)

Rapport du représentant fédéral

Une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le représentant fédéral désigné sur la rencontre.

Le CA Brive Corrèze Limousin et le SA XV Charente Rugby sont **convoqués** devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du **mercredi 17 octobre 2018**.

Manuel EDMONDS (OYONNAX RUGBY)

AS Béziers Hérault / Oyonnax Rugby du jeudi 4 octobre 2018 (J7 PRO D2)

Rapport des officiels

A l'issue de la rencontre AS Béziers Hérault / Oyonnax Rugby, les arbitres n°4 et n°5 désignés sur la rencontre ont signalé, dans leurs rapports, le comportement de M. Manuel EDMONDS, entraîneur d'Oyonnax Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Manuel EDMONDS et le club d'Oyonnax Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Manuel EDMONDS n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Christophe LAUSSUCQ (STADE MONTOIS RUGBY)

Stade Montois Rugby / Biarritz Olympique Pays Basque du vendredi 5 octobre 2018 (J7 PRO D2)

Rapport du représentant fédéral

A l'issue de la rencontre Stade Montois Rugby / Biarritz Olympique Pays Basque, le représentant fédéral désigné sur la rencontre a signalé, dans son rapport, le comportement de M. Christophe LAUSSUCQ, entraîneur du Stade Montois Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Christophe LAUSSUCQ et le club du Stade Montois Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 17 octobre 2018.

M. Christophe LAUSSUCQ n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.